

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/10/2017.

Dossier complet le :

05/10/2017.

N° d'enregistrement :

2017-00 5570

1. Intitulé du projet

Autorisation d'exploiter les 2 captages profonds F1 et F3 du champ captant de la croix de Fer sur la commune de Bagnols sur Cèze.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Bagnols sur Cèze

Nom, prénom et qualité de la personne

Monsieur le Maire

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	1	3	0	0	0	0	2	8	4	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
rubrique 17 b)	prélèvements en eaux souterraines par captage d'un volume supérieur à 200 000 m ³ /an.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de BAGNOLS SUR CEZE souhaite exploiter en plus des puits en nappe alluviale existants deux forages profonds sur le site de la Croix de Fer, pour diversifier les ressources et sécuriser le réseau communal.

L'alimentation en eau potable de la commune de BAGNOLS SUR CEZE est assurée par deux sites de captages. : Site des Hamelines et site de la Croix de Fer respectivement composés de 4 puits et 1 puits de faible profondeur (une dizaine de mètres) exploitant la nappe alluviale de la Cèze. Sur le site de la Croix de Fer, le puits est implanté sur la parcelle n°268 section AV à proximité des deux forages F1 et F3.

L'eau issue de cet ouvrage est turbide lors de crues et des traces de métaux sont constatées à plus forts débit d'exploitation (source : rapport sur l'eau Véolia).

Afin de renforcer la sécurisation de la ressource communale et subvenir aux besoins une nouvelle ressource sera sollicitée par le biais de deux nouveaux forages profonds localisés sur le site de la Croix de fer dans les sables et grès du Turonien.

Les forages F1 et F3 se situent sur la parcelle n°268 section AV de la commune de BAGNOLS SUR CEZE. les ouvrages sont réalisés. Le site se trouve en zone inondable et nécessite des aménagements adaptés.

4.2 Objectifs du projet

La commune de BAGNOLS SUR CEZE assure l'alimentation en eau potable de sa population via le captage des Hamelines et également le puits de la Croix de Fer qui est également situé sur le site du champ captant objet de la présente demande. La commune compte également une ressource souterraine sur la commune de SABRAN. Cette source karstique (le Sablet) n'est plus exploitée et les terrains ont été rétrocédés à la commune de SABRAN. Le puits de la croix de Fer et les puits des Hamelines exploitent la nappe alluviale de la Cèze. Les puits des Hamelines (4 puits à 5 m de profondeur environ) sont autorisés par arrêté de DUP en date du 15 mars 1976. La capacité de production est de 6 200 m³/j. Le puits de la croix de fer a fait l'objet d'un arrêté de DUP en date du 5 novembre 1981. Ce puits est autorisé pour un débit de 400 m³/h ou 111.1 l/s. L'ouvrage n'est toutefois équipé que d'une pompe de 120 m³/h. La capacité de production est de 2400 m³/j. L'approvisionnement actuel en eau potable reste de par la ressource hydrogéologique unique sollicitée et de faible profondeur, très vulnérable aux pollutions de surface et aux prélèvements. En effet celle-ci pourrait être touchée par la sécheresse, par une inondation ou par une pollution de la Cèze. Les forages profonds permettraient de remédier à ces difficultés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le périmètre de protection immédiate a été défini par l'hydrogéologue agréé. Sa superficie est de 7 890 m², il correspond également au PPI du puits de la croix de Fer. Ce PPI ne sera pas modifié.

Une conduite d'évacuation de bypass du PR des eaux usées de la route d'Alès traverse le PPI. Cette conduite pose problème surtout vis-à-vis de la vulnérabilité aux pollutions de surface du puits de la croix de Fer (ressource souterraine superficielle). Cette conduite étanche sera contrôlée au moins tous les 5 ans.

Une conduite d'eaux pluviales et de ruissellement collectant les eaux du fossé de Chaudeyrac traverse le PPI par le biais d'une demi-buse béton. Il a été proposé en concertation avec les services de l'ARS, la DDTM et l'hydrogéologue agréé de détourner cet écoulement à l'extérieur du PPI mais à l'intérieur du PPR. L'exutoire étanche sera aménagé en aval du champ captant dans un secteur où la ripisylve de la Cèze est plus dégradée (convenu avec le syndicat AB Cèze). L'exutoire sera réalisé en biais dans le sens des écoulements de Cèze afin de ne pas provoquer de risque d'érosion de berge.

Les ouvrages F1 et F3 sont localisés en zone inondable de la Cèze. en concertation avec la DDTM, l'ARS et l'hydrogéologue agréé, les têtes de forages seront étanches et submersibles, la masse d'eau souterraine concernée étant d'autant plus profonde. La tête de forage de chaque ouvrage sera positionnée à la cote +1 m/TN et protégée des crues par des enrochements. Les équipements électriques seront quant à eux tous rapatriés sur le bâti existant qui accueille également le puits de la croix de Fer et qui est situé à une cote supérieur à 48.86 m NGF (cote PHE).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La commune de BAGNOLS-SUR-CEZE, maître d'ouvrage sollicite une autorisation de prélèvement sur le champ captant de la Croix de Fer (forages F1 et F3) pour :

- Un débit annuel maximal d'exploitation de : 876 000 m³/an,
- Un débit journalier maximal d'exploitation global de 2 400 m³/j,
- Un débit maximal horaire d'exploitation de 120 m³/h pendant 20 h.

La station de traitement des eaux issues des ouvrages de forage se trouve sur le site de captage lui-même (site de la croix de Fer). L'eau produite par l'ouvrage F1 sera mélangé à l'ouvrage F3.

La protection de la masse d'eau souterraine superficielle sera renforcée par l'aménagement d'un dispositif de rétention et de dépollution des eaux depuis la Route Départementale présente au Sud. La solution proposée est de mettre en place sur le début du fossé de Chaudeyrac un volume étanche de rétention de 30 m³ (volume d'une citerne) qui pourra être fermé par une martelière en cas d'accident pour confiner une pollution accidentelle.

Ce dispositif viendra compléter le plan d'alerte et d'intervention sur le risque de pollution sur la Route départementale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- code de la santé publique : autorisation préfectorale pour l'instauration des périmètres de protection, le traitement et la distribution

- code de l'expropriation (périmètre de protection)

- code de l'environnement : déclaration d'utilité publique au titre de l'article L.215-13 du Code de l'Environnement relatif à la dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial, d'une source ou d'eaux souterraines et Autorisation environnementale au titre de l'article R.181-1 du Code de l'Environnement au titre des volumes prélevés (rubrique 1.1.2.0).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Un débit annuel maximal d'exploitation de :	876 000 m3/an,
- Un débit journalier maximal d'exploitation global de	2 400 m3/j,
- Un débit maximal horaire d'exploitation de	120 m3/h pendant 20 h.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : BAGNOLS-SUR-CEZE
Lieu-dit : La Croix de Fer
Section : AV
Parcelles : 268

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 16' 98" 72 Lat. 04° 60' 41" 87

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF « vallée aval de la Cèze » : PPI et PPR
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site actuel de la croix de Fer (puits superficiel) même périmètre
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC FR9101399 la Cèze et ses gorges - habitats naturels en limite du PPI cf. tome 2 et formulaire simplifié Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ouvrages de captage sont localisés au sein de la masse d'eau souterraine FRDG 518 Formations variées côtes du Rhône rive gardoise pour laquelle le risque de non atteinte du bon état qualitatif est médiocre (l'incidence porte sur les pesticides). Il est faible pour le risque quantitatif. Le risque global de non atteinte du bon état est médiocre. L'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2027 pour la masse d'eau souterraine concernée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf formulaire simplifié

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	cf. PPRI Les ouvrages sont localisés en zone R1 du PPRI de la Cèze. Ils seront réalisés en compatibilité avec le règlement du PPRI (ouvrages submersibles étanches, rehausse des ouvrages de +1m par rapport au TN, ouvrages électriques hors d'eau). Les aménagements ne constitueront pas un obstacle à l'écoulement des eaux en période de hautes eaux.	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

cf évaluation d'incidences tome 2 joint au Cerfa cas par cas

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
tome 2 étude d'impact plan topographique état actuel de la zone d'étude plan de localisation de la zone d'étude plan de localisation de l'ouvrage de rétention - route départementale Plan des aménagements projetés - plan AVP formulaire simplifié natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bagnols sur Cèze

le, 03 octobre 2017

Signature



